

## Contrat d'utilisation d'équipement

Ce contrat d'utilisation d'équipement s'effectue le \_\_\_\_\_ entre la Fédération de voile du Québec et \_\_\_\_\_.

Les deux membres de ce présent contrat acceptent les détails de l'entente mentionnés ci-dessous.

La Fédération de voile du Québec, dans le cadre des stages de formation d'entraîneurs, s'entend avec des clubs afin de fournir des embarcations aux stagiaires lors du stage.

Ce contrat accorde la permission au stagiaire d'utiliser une embarcation lors du stage suivant : \_\_\_\_\_, soit du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_.

### **Paiement et dépôt**

L'utilisateur est responsable de l'embarcation en tout temps et doit fournir un dépôt de 250,00\$ par personne utilisant l'embarcation, payable en argent comptant, chèque ou carte de crédit. Le dépôt sera remis à l'utilisateur à la fin de la période d'utilisation (après le stage) si aucun dommage n'est constaté.

### **Usage**

L'utilisateur utilisera avec prudence et précaution cet équipement pour éviter tout bris ou dommage matériel.

### **Perte et dommages**

Dans l'éventualité d'un dommage ou la perte d'un équipement, l'utilisateur devient responsable pour remplacer et/ou réparer le dit équipement. Si les dommages dépassent le montant du dépôt, l'utilisateur sera tenu responsable pour les frais de remplacement ou de réparation.

---

Ce contrat représente l'accord signé entre les deux parties concernant la présente location. En tout temps, ce contrat ne doit jamais être modifié sans la signature d'un autre document écrit signé par les deux parties prenantes.

### **Stagiaire / utilisateur**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Signature du stagiaire : \_\_\_\_\_

Signature du parent ou tuteur

si le stagiaire est mineur : \_\_\_\_\_